

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **17 janvier 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

| Désignation de l'immeuble | Nature et effet de la dérogation demandée | Article du règlement d'urbanisme numéro 350 |
|--|---|---|
| 1730, avenue Chénier Lot 3 968 729 (district Hertel-Notre-Dame) | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réduction de la marge avant minimale de 6 mètres à 1,5 mètre en cour avant secondaire. Cette dérogation est conditionnelle au maintien de la haie existante. | Grille de spécifications de la zone 2124-H-01 |
| 2465, rue Sicotte Lot 1 965 854 (district Hertel-Notre-Dame) | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réduction du nombre de cases de stationnement hors-rue à fournir à 4 cases, alors que le règlement impose un minimum de 5 cases suivant le ratio applicable de 1,5 case par logement pour une résidence trifamiliale isolée. | 19.9.2 |
| 16675, avenue Saint-Louis Lot 1 298 426 (district Saint-Joseph) | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réduction du nombre de cases de stationnement hors-rue à fournir à 3 cases, alors que le règlement impose un minimum de 6 cases suivant le ratio applicable est de 1 case par 40 mètres carrés de superficie de plancher pour l'usage projeté « autres centres de services sociaux ou bureaux de travailleurs sociaux ». | 19.9.2 |

| | | |
|---|--|----------|
| 16700, avenue du Caddy Lot 6 403 960 (district Douville) | - Permettre la réduction de la largeur de la bande gazonnée requise pour l'aménagement de cases de stationnement dans la marge avant de 2 mètres à 1,70 mètre à partir de la ligne de rue. Cette dérogation est conditionnelle à ce que les travaux incluent l'aménagement et l'entretien d'un talus végétalisé de 1,5 mètre de haut en front de l'avenue du Caddy, le tout conformément au plan d'aménagement préparé par madame Alexandra Côté. | 19.7.2.6 |
| 17960, avenue des Jardiniers Lot 4 803 735 (district Sainte-Rosalie) | - Permettre l'implantation d'une piscine creusée en cour arrière à une distance de 0,87 mètre de la ligne latérale gauche du terrain (limite nord-est), alors que le règlement exige une distance minimale de 1,0 mètre. | 17.3.2 |

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de ladite séance du 17 janvier 2022.

De plus, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, suivant la publication du présent avis, et ce, **jusqu'à midi le jour de la séance du 17 janvier 2022**. Des formulaires sont disponibles à cette fin à l'adresse suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>. Tout commentaire transmis par courrier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Services juridiques et greffe
 Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du Conseil municipal.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 décembre 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Crystel Poirier". The signature is fluid and cursive, with the first name "Crystel" being more prominent than the last name "Poirier".

Crystel Poirier, LL.L
Greffière